

REGLEMENT DE LA COURSE ROYALE

3 NOVEMBRE 2019

Organisé par la Mairie de Fontenay-le-Fleury. En partenariat avec les villes de Bailly, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'École et Versailles.

Article 1 - Inscription / participation :

L'épreuve est ouverte :

- Pour la 20 km aux coureurs nés avant le 31 décembre 2002, licenciés ou non licenciés
- Pour la 10 km, aux coureurs nés avant le 31 décembre 2004
- Pour la course enfants 2 km, aux coureurs nés en 2009 et 2010
- Pour la randonnée : pas de condition d'âge

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'une « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- Ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO ou la FFPM, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Article 2 - Épreuves :

4 épreuves vous sont proposées (20km, 10km, 2km et une randonnée de 10km), elles se dérouleront sur terrain mixte balisé (routes, chemins et sentiers).

Des stands de ravitaillements seront positionnés à l'arrivée et tous les 5 km du parcours.

La course à pied du 2 km se déroulera sur la commune de Fontenay-Le-Fleury et sous le contrôle de signaleurs de course.

Pour les mineurs : autorisation parentale obligatoire et certificat médical ou licence sportive.

Article 3 - Départs / Arrivées

Pour le 10 km et le 20 km

Départ : 10h, Pièce d'eau des Suisses, 78 000 Versailles.

Point de rendez-vous : Complexe sportif Descartes, rue René Descartes 78 330 Fontenay-le-Fleury. Ouverture des portes dès 07h30. Un service de car amènera les coureurs sur le site du départ. Dernier départ de car à 9h15. Les coureurs souhaitant se rendre par leur propre moyen sur le lieu de départ devront impérativement retirer leur dossard le samedi après-midi jusqu'à 18h (03/11/18). (Voir Article 4)

Arrivée : Complexe sportif Descartes, rue René Descartes 78 330 Fontenay-le-Fleury.

Vestiaire, douches, massages, parking.

Pour la Randonnée

Départ : 9h45, Pièce d'eau des Suisses, 78 000 Versailles.

Point de rendez-vous : Complexe sportif Descartes, rue René Descartes 78 330 Fontenay-le-Fleury, un service de car amènera les marcheurs sur le site du départ. Dernier départ de car à 8h45. Les marcheurs souhaitant se rendre par leur propre moyen sur le lieu de départ devront impérativement retirer leur dossard le samedi après-midi jusqu'à 18h. (Voir Article 4)

Arrivée : Complexe sportif Descartes, rue René Descartes 78 330 Fontenay-le-Fleury.

Vestiaire, douches, parking.

Pour le 2 km

Départ : 09h30, Début de l'Allée Royale, 78 330 Fontenay-le-Fleury.

Point de rendez-vous : Complexe sportif Descartes, rue René Descartes 78 330 Fontenay-le-Fleury, les enfants iront à pied au point de départ de la course avec un accompagnateur.

Arrivée : Complexe sportif Descartes, rue René Descartes 78 330 Fontenay-le-Fleury.

Vestiaire, douches, parking.

Départ des deux courses 10 et 20 kms à 10h. les participants disposeront d'un temps maximum de 2h30 pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents devront se conformer aux règles de circulation du code de la route.

Article 4 - Retrait des dossards et retrait des puces :

Le samedi 02/11/2019 de 14h à 18h au complexe sportif Descartes de Fontenay-le-Fleury

Article 5 - Droits d'engagements et informations :

Les inscriptions se font soit :

a- En ligne sur le site internet : www.cOURSE-ROYALE.FR

b- Par courrier : en renvoyant le bulletin d'inscription **avant le 31 octobre 2019** à **OXYBOL 10 rue Marie Hillion, 78370 PLAISIR**, téléchargeable sur le site de la ville de Fontenay-le-Fleury, ou sur course-royale.fr

La limite totale des participants pour les courses est fixée à 1 000. **De plus nous n'accepterons pas les inscriptions le jour de la course.**

Il n'y aura pas de vestiaire au départ de la course « à la Pièce d'eau des Suisses », merci de déposer vos sacs et autres affaires au gymnase Descartes, une consigne y sera prévue.

L'inscription ne sera validée que si elle est complète, règlement à l'ordre d'OXYBOL

d- Aucun accusé de réception n'est adressé, mais l'inscription peut être vérifiée sur le site www.cOURSE-ROYALE.FR

e- Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

| <u>Tarifs :</u> | Avant le 31/10/ 2019 | La veille de la course 02/11/2019 |
|---------------------------------|----------------------|--------------------------------------|
| Course 20km | 12 € | 14 € |
| Course 10 km | 9 € | 11 € |
| Course 2 km | Gratuit | Gratuit |
| Randonnée et marche nordique | 6 € | 8 € |

Article 6 - Annulation inscription :

ATTENTION : Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement par les organisateurs.

La commune de Fontenay-le-Fleury se réserve le droit d'annuler la Course Royale (20, 10 et 2 km) ainsi que la randonnée de 10 km si les conditions météorologiques ne permettent pas leur déroulement et risquent de mettre en danger les participants, ou en cas de force majeure (événement imprévisible, irrésistible et extérieur à la volonté des parties au moment de la signature de ce règlement).

Cette annulation ne donnera lieu à aucun remboursement des droits d'inscription acquittés par les participants inscrits pour la Course Royale et pour la randonnée.

Article 7 - Environnement :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la.

Ne jeter : ni papiers, ni emballages de barres de céréales, ni tubes, ni bouteilles etc... Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

Article 8 - Sécurité :

En raison des conditions de course et de son revêtement mixte (chemins, routes, sentiers), du relief, de la période pendant laquelle se disputera la course, et donc des conditions météorologiques éventuellement défavorables avec la probable présence d'une chaussée humide, voire boueuse, sur quelques portions dans la Plaine de Versailles, en fin de parcours sur environ 5 Km, le dispositif de premiers secours, qui sera assuré par l'UNASS, sera le suivant :

- 1 poste fixe au gymnase avec 4 secouristes et 5 lits (surveillance course des petits)
- 1 binôme VTT pour la course du 10 km (ferme la marche)
- 1 binôme VTT pour la course du 20 km (ferme la marche)
- 1 quad pour accès chemin course 20 km
- 1 4x4 pour surveillance course dans son ensemble
- 1 ambulance au Poste fixe
- 1 ambulance à mi-parcours (grille du château)
- 1 minibus réserve
- 1 médecin (pour plus de 500 coureurs)

L'UNASS se réserve le droit de mettre un coureur hors course pour des raisons médicales.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions atmosphériques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical tout coureur ou randonneur présentant des signes de défaillances physiques.

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route lorsque le parcours croise une voie ouverte à la circulation automobile et à respecter les consignes données par les signaleurs identifiés de la course. Chaque coureur engage sa propre responsabilité en cas de manquement à ces règles.

Article 9 - Droits à l'image :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Article 10 - Assurance/ Responsabilité :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires des organisateurs et des bénévoles.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe de 1^{er} secours), la responsabilité de l'organisation est dégagee.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive.

Tout coureur n'ayant pas respecté le parcours balisé se verra disqualifié. Nous vous invitons à prendre connaissance du parcours en amont sur le site www.cOURSE-ROYALE.FR. Des signaleurs sont implantés sur le parcours mais ne sont aucunement responsable si vous déviez du parcours balisé.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 11 - Récompenses :

Dans la limite des stocks disponibles.

Un cadeau de bienvenue sera remis à chaque participant de la Course Royale ainsi qu'une médaille à l'arrivée, un trophée aux trois premiers hommes et femmes des 20 et 10 km, un trophée au premier homme et à la première femme de la randonnée, ainsi qu'aux trois premiers garçons et filles du 2 km.

Pour le 10 km

Les 3 premiers masculins et les 3 premières féminines seront récompensés (sous forme de bons cadeaux) :

1^{er} 200 euros, 2^{ème} 100 euros, 3^{ème} 50 euros

Pour le 20 km

Les 3 premiers masculins et les 3 premières féminines seront récompensés (sous forme de bons cadeaux) :

1^{er} 300 euros, 2^{ème} 150 euros, 3^{ème} 75 euros

Pour le 2 km

Les trois premiers garçons, et les trois premières filles seront récompensés (sous forme de bons cadeaux) :

1^{er} 50 euros, 2^{ème} 30 euros, 3^{ème} 20 euros

Pour la randonnée

Le premier homme et la première femme seront récompensés d'un Trophée.

Article 12 - Acceptation :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et déclare en accepter toutes les clauses.

Les participants s'engagent à prendre le départ dans un esprit sportif et loyal.

Tout abandon sur les parcours devra être signalé impérativement, soit aux signaleurs, soit aux postes de secours ou aux postes de ravitaillement.

Bonne chance à tous et merci de votre participation.